

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 MARS 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 40

Votants : 73 (dont 33 procurations)

N°34

**OBJET :**

**MOBILITES  
DURABLES**

**CONCESSION DE  
SERVICE PUBLIC**

**TRANSPORT  
URBAIN MOBILITE**

**AVENANT N° 9 AU  
CONTRAT**

**PROLONGATION  
CONTRAT DE  
MAINTENANCE  
DATA CAR**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : - 1 AVR. 2021

Publiée ou notifiée  
le : - 1 AVR. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents représentés par son suppléant :

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), sur l'intégralité de son ressort territorial,

**Vu** le contrat de concession de service public signé entre Vichy Communauté et Transdev Vichy conformément à la délibération du 20 décembre 2017, pour la période septembre 2018/ août 2026, et notamment son article 11.4.1,

**Considérant** que le système billettique actuellement utilisé sur le réseau de transport urbain Mobivie est propriété de Vichy Communauté. Que ce matériel est mis à disposition du Concessionnaire Transdev Vichy qui en assure l'exploitation et la maintenance dans le cadre d'un contrat le liant avec la société DATACAR qui arrive à échéance fin février 2021.

**Considérant** que ce matériel doit être exploité jusqu'à fin août 2021 et que le concessionnaire Transdev Vichy doit donc prolonger ledit contrat jusqu'à cette date pour un coût de 6 374.45 € HT conformément au projet d'avenant joint à la présente.

**Considérant** que la présente délibération a pour objectif d'officialiser cette prolongation et de faire supporter les coûts induits (6 374.45 € HT) à l'autorité délégante Vichy Communauté conformément au projet d'avenant joint à la présente,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer avec le délégataire Transdev Vichy l'avenant n° 9 à intervenir au contrat de concession de service public qui n'emporte aucune modification des annexes contractuelles conformément au projet d'avenant annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces dispositions,
- charge M. le Président et le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....  
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (71 voix pour, une contre M. Mayet et une abstention M. Devos), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 4 mars 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

  
Frédéric AGUILERA



**VICHYCOMMUNAUTÉ**

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC  
TRANSPORTS URBAINS  
CONTRAT EN DATE DU 20 DECEMBRE 2017  
AVENANT N° 9**

**A. Contractants**

**Autorité délégante :**

VICHY COMMUNAUTE- Communauté d'Agglomération  
9, place Charles de Gaulle – CS92956  
03209 VICHY Cedex

Représentée par Elisabeth BARGE, Conseillère Déléguée à la Commande Publique  
Habilitée à l'effet des présentes par arrêté n° 2020-45 du 23 juillet 2020

**Délégataire :**

TRANSDEV VICHY  
Boulevard Alsace Lorraine – 03300 CUSSET

Représenté par Madame Sylvie BAQUE, Présidente,

**B. Avenant**

**Article 1: Objet**

Le système billettique utilisé sur le réseau de transport urbain Mobivie est propriété de Vichy Communauté. Ce matériel est mis à disposition du Concessionnaire Transdev Vichy qui en assure l'exploitation et la maintenance dans le cadre d'un contrat avec la société DATACAR qui arrive à échéance fin février 2021.

Ce matériel devant être exploité jusqu'à fin septembre 2021, le concessionnaire Transdev Vichy, se doit de prolonger son contrat de maintenance avec la société DATACAR pendant 6 mois supplémentaires sur la

période mars/Aout 2021.

Le présent avenant a pour objectif d'officialiser cette prolongation et de faire supporter les coûts induits à l'autorité délégante Vichy Communauté

**Article 2 : impact financier de la prolongation du contrat du 01/03/2021 au 31/08/2021**

Maintenance : 3 975.27 € HT

Consommables : 2 399.18 € HT

Total : 6 374.45 € HT.

**Article 3 : modalité de paiement de la compensation**

Cette dépense n'étant prévue qu'une seule fois, ne sera pas portée à l'annexe 8 du contrat fixant la subvention forfaitaire d'exploitation annuelle versée par l'autorité délégante au concessionnaire.

Aussi, les parties conviennent que la somme de 6 374.45 € sera versée par l'autorité délégante à Transdev Vichy lors du paiement de la facture de solde de l'exercice 3 du contrat (septembre 2021).

**Article 4 : Autres conditions**

L'ensemble des clauses du contrat initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne dérogent pas au présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**C – Signatures des parties**

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour le Délégataire :

Pour l'Autorité Délégante :

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 34 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/03/2021

Objet de l'acte : MOBILITES DURABLES - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC -  
TRANSPORT URBAIN MOBIVIE - AVENANT N° 9 AU CONTRAT -  
PROLONGATION CONTRAT DE MAINTENANCE DATA CAR

.....

Date de décision: 04/03/2021

Date de réception de l'accusé 01/04/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 04MARS2021\_34

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210304-04MARS2021\_34-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .7

Domaines de competences par themes

Transports

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 34.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210304-04MARS2021\_34-DE-1-1\_1.pdf )